

PROCES VERBAL

Conseil d'Administration du lundi 26 novembre 2018

Séance n° 2

Le conseil d'administration s'est réuni pour la deuxième séance ordinaire de l'année scolaire 2018 - 2019 sous la présidence de Madame DUBORD, Principale du collège Carnot.

Sont excusés : Mme Toison, M Ksaz, Mmes Aurensan et Bonaldo, Catanese

Sont excusées et remplacées par : Mme Billot par Mme Mouledous, M Vincent par M Breuil

Le quorum étant atteint : 19 personnes, le conseil d'administration peut siéger valablement.
Mme Mailhac est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

I - Délibération sur Saisine du Chef d'Etablissement : fonctionnement administratif et général de l'Etablissement.

1 - Approbation de l'ordre du jour :

Madame la Principale commente l'ordre du jour auquel il faut ajouter deux questions : don à l'association sportive et au FSE ainsi que deux éléments d'information

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité des membres ayant le droit de vote.

Vote : 19 pour 0 abstention 0 contre
--

2 - Approbation du Procès verbal du Conseil d'Administration du 05 novembre 2018

Madame la Principale fait un rappel des grandes lignes du procès verbal dont la secrétaire était Mme Bidan pour l'administration.

En l'absence de rectification, **le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres ayant droit de vote.**

Arrivée de Mme El Bouamri

Vote : 20 pour 0 abstention 0 contre
--

II - Délibération relatives aux questions traitées sur rapport du Chef d'Etablissement.

1 - la vie intérieure de l'établissement :

1.1 Bilan des activités de l'association sportive du collège

Mme la Principale fait le bilan des activités et le bilan financier suite à l'assemblée générale du 13 novembre 2018

En 2017/2018, le collège comptait 221 licenciés.

Cross :

- champion du Gers par BG/BF et Minime mixte
- Champion du Gers MG, MF & BF en individuelle
- 3^{ème} en individuelle MF au niveau académique

Football :

- Champion du Gers en BG en futsal et sur herbe
- 3^{ème} académique en futsal et 5^{ème} en herbe
- 4^{ème} en MG Excellence futsal et herbe

Rugby :

- Finaliste académique en MG Excellence
- Champion du Gers en rugby à 13 MG & BG
- 3^{ème} au France de rugby à 13 à Lombez

Basket-ball :

- Champion d'académie en BF
- Vice-Champion du Gers en BG

Badminton :

- Finaliste départemental en équipe collège et benjamine.

Handisport :

- 1^{er} aux championnats de France de 1^{ère} division de foot-fauteuil
- Finaliste de la coupe de France à Troyes
- Finaliste de la coupe d'Europe des clubs à HOO (Danemark)

Monsieur Breuil remercie le collège / le FSE et le Conseil Départemental.
Bilan financier de l'AS au 13 octobre 2018 : 3 609,66 euros

Composition du bureau sont élus à l'unanimité : Mme DUBORD, chef d'établissement, Présidente,
Mme MARIS Cécile, secrétaire - M. BREUIL, trésorier.

1.2 Compte rendu de l'assemblée générale du FSE du 13 novembre 2018

Mme Bidan présente le compte rendu moral et financier des activités du foyer socio éducatif du collège.

Voir Annexes

1.3 Modification du règlement intérieur

Il convient de mentionner la composition et le rôle de la commission éducative

1/ Ajout : Commission éducative

Instituée par le décret du 24 juin 2011.

Sa composition ainsi que ses attributions sont énoncées dans l'article R.511-19-1 du décret :

Présidée par le chef d'établissement ou son représentant, elle comprend des personnels de l'établissement dont au moins un professeur et au moins un parent d'élève.

Le chef d'établissement ou son représentant : président

Membres :

- Une CPE
- le professeur principal de l'élève concerné
- 2 représentants des professeurs :
- 2 représentants des parents d'élèves :
- Un représentant des élèves

Elle associe toute personne susceptible d'apporter des éléments permettant de mieux appréhender la situation de l'élève concerné.

Elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement et de favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée. Elle est également consultée en cas d'incidents impliquant plusieurs élèves.

La commission éducative assure le suivi de l'application des mesures de prévention et d'accompagnement, des mesures de responsabilisation ainsi que des mesures alternatives aux sanctions.

2/Téléphone portable

Il convient de préciser.

Tout portable confisqué sera remis à l'élève à la fin de sa journée de cours par le chef d'établissement ou son adjoint .

L'élève qui a contrevenu à la loi aura une punition (devoir supplémentaire ou heure de retenue).En cas de manquements répétés , une sanction disciplinaire sera prononcée .

Vote : 20 pour 0 abstention 0 contre
--

Pour information

Une consultation de l'ensemble des personnels a été organisée du 9 au 13 novembre :

Question : Etes vous favorable au maintien de l'ensemble des sections sportives au sein de notre établissement

Résultats :

Inscrits :92 votants : 74 (80.43%)

OUI : 66 (89.18%) NON : 5 (6.75%) Ne se prononce pas : 3 (4.05%)

Pour information :

Proposition date de la demi journée portes ouvertes : samedi 13 avril 2019, pour les collèges Mathalin et Salinis le 30 mars

2. Les finances

2.1 Budget 2018

Mme Mailhac présente la DBM n°3 pour information aux membres du Conseil d'administration

2.2 Tarifs 2019

En préambule, les règles applicables au service de restauration et d'hébergement sont présentées à l'assemblée pour information.

Mme Mailhac, adjointe gestionnaire présente les différents tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019.

Les tarifs applicables au service de restauration sont déterminés par le Conseil Départemental et non soumis au vote.

Pour les commensaux : différents tarifs s'appliquent selon les échelons indiciaires de l'agent

Pour les élèves : tarifs au forfait pour les demi pensionnaires : 4 jours

tarifs au forfait pour les demi pensionnaires : 5 jours

tarif au forfait pour les internes.

Pas d'augmentation de tarifs pour l'année 2019

Les autres tarifs sont soumis au vote de l'assemblée.

Vote : 20 pour 0 abstention 0 contre
--

2.3 Don du Foyer socio éducatif

Mme Mailhac présente les dons du Foyer socio éducatif pour l'année scolaire 2018-2019

Voyage Valence : 25 € par élève

Voyage Italie : 30 € par élève

Voyage ski : 10 €

Voyage Grande Bretagne : 25 € par élève

Collège Cinéma niveau 4ème : 2 € par élève

Vote : 20 pour 0 abstention 0 contre
--

2.4 Don à l'association sportive de Carnot

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur un don de 2 500€ à l'association sportive de Carnot

Vote : 20 pour 0 abstention 0 contre
--

2.4 Budgets prévisionnels : séjours pédagogiques

Mme Mailhac, adjointe gestionnaire présente les budgets prévisionnels à soumettre au vote

1/ Séjour pédagogique en grande Bretagne en mai 2019 :

Le projet pédagogique et le budget prévisionnel sont présentés aux membres :

Vote : 20 pour 0 abstention 0 contre
--

2/ Séjour pédagogique en Italie :

Mme Arpajou présente le volet pédagogique du séjour qui aura lieu au mois de mai 2019, le budget prévisionnel est présenté et soumis au vote

Vote : 20 pour 0 abstention 0 contre
--

3/ Séjour pédagogique en Espagne (Valence)

M. Delemasure présente le volet pédagogique et le budget prévisionnel est présenté et soumis au vote

Vote : 20 pour 0 abstention 0 contre
--

2.5 Délibérations relatives au Budget prévisionnel 2019

Départ de Mme El Bouamri

Départ de P Esquiro et R Marinhos Oliveira

Madame Mailhac, Adjointe gestionnaire, présente les sommes inscrites en recettes et en dépenses au budget prévisionnel 2019.

En l'absence de questions supplémentaires la proposition de budget 2019 est adoptée à l'unanimité..

Vote : 17 pour 0 abstention 0 contre
--

2.6 Contrats

Madame Mailhac, Adjointe gestionnaire présente la liste des contrats à renouveler ou à signer pour l'année 2019.

Elle explique le nouveau contrat avec la société Free

Vote pour le renouvellement des contrats

Vote : 17 pour 0 abstention 0 contre
--

2.7 Conventions 2019

Madame Mailhac, Adjointe gestionnaire présente la liste des conventions
M Breuil souhaite que les conventions avec les clubs de football et de rugby puissent être
présentées pour vote lors d'un prochain conseil d'administration

Vote pour le renouvellement des conventions

Vote : 17 pour 0 abstention 0 contre
--

2.8 Autorisation signature marchés publics

Autorisation signature marchés publics

Le conseil d'administration est compétent pour autoriser le chef d'établissement à signer tous les
contrats et conventions (liste présentée aux membres).

Toutefois, le conseil d'administration peut déléguer cette compétence pour les marchés publics à
procédure adaptée.

**Une délégation est demandée afin que le chef d'établissement puisse signer les marchés
dont l'incidence est annuelle.**

Vote : 17 pour 0 abstention 0 contre
--

Questions Diverses : En l'absence de questions diverses , la séance est clôturée à 19h20

La Secrétaire



Madame Mailhac

La Présidente



Madame DUBORD

Remarque pour les membres du conseil d'administration :

Les documents de travail ne sont pas joints au compte - rendu car distribués déjà en séance et
transmis par courrier électronique.

Les actes administratifs et le procès verbal de séance sont consultables sur le panneau dédié situé
près du bureau du chef d'établissement et sur l'ENT.

